

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TELEGRAMS LINE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères
sur la commune de Meyrin (cité des
Vernes)

Du 24 janvier 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin;
vu le préavis favorable du service des archives de l'Etat;
vu le préavis favorable du service d'urbanisme;
vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931.

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

1. chemin H.-C.-Forestier (peintre genevois, originaire de Meyrin) à l'actuel chemin de Feuillaese;
Henri-claudius
2. avenue de Feuillaese à l'artère 7 A (cité des Vernes).

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Sautier 2 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Lalland